

Position de la BKSE concernant la révision LASoc

Le 19 mai 2019, deux objets seront soumis en votation concernant l'aide sociale:

1. Révision de la Loi sur l'aide sociale
2. Projet populaire «Pour une aide sociale efficace»

Étant donné que le Comité de la BKSE représente une association professionnelle, il prend position avec la retenue nécessaire, mais il aide les services sociaux à pouvoir réagir de manière appropriée avec la présente prise de position vis-à-vis de questions techniques.

Le Comité de la BKSE se positionne clairement derrière les lignes directrices actuelles de la CSIAS. Les raisons pour cela coïncident avec les arguments décrits très justement dans la Charte Aide Sociale Suisse de la CDAS (Conférence des directeurs des affaires sociales) (voir www.charta-sozialhilfe.ch).

- Après des considérations professionnelles, le Comité de la BKSE rejette la révision de la Loi sur l'aide sociale à une large majorité.
- Le Comité cantonal de la BKSE ne prend pas position concernant le projet populaire.

Situation initiale de la LASoc

La révision de la LASoc conduit à une nette réduction des forfaits pour l'entretien.

- Réduction fondamentale de 8% pour tous les bénéficiaires de l'aide sociale. En cas de manque d'efforts d'intégration et en cas de manque de connaissances d'une langue officielle après six mois, le forfait d'entretien est réduit jusqu'à 30%.
- Les personnes entre 18 et 25 ans et les personnes admises à titre provisoire: réduction de 15%. Lors de manques d'efforts d'intégration jusqu'à 30%.

Exprimé en chiffres, cela signifie:

Besoin de base par mois	CSIAS	Canton de Berne			
		actuellement	prévu	diff./mois	diff./an
Personne individuelle	Fr. 986.--	Fr. 977.-	Fr. 907	Fr. 70.-	Fr. 840.-
Ménage avec 2 personnes	Fr. 1509.--	Fr. 1495.-	Fr. 1388.-	Fr. 107.-	Fr. 1'284.-
Ménage avec 3 personnes	Fr. 1834.--	Fr. 1818.-	Fr. 1687.-	Fr. 131.-	Fr. 1'572.-
Ménage avec 4 personnes	Fr. 2110.--	Fr. 2090.-	Fr. 1941.-	Fr. 149.-	Fr. 1'788.-
Jeunes adultes en communauté d'habitation	Fr. 755.--	Fr. 748.-	Fr. 641.-	Fr. 107.-	Fr. 1'284.-
Personnes admises à titre provisoire	Fr. 986.--	Fr. 977.-	Fr. 838.-	Fr. 139.-	Fr. 1'668.-

En contrepartie les prestations à caractère incitatif doivent être augmentées.

Arguments de la BKSE contre la révision de la LASoc

- a) **La nouvelle LASoc encourage la dépendance au lieu de l'autonomie**
Moins de marge de manœuvre financière pour les individus signifie moins d'autonomie dans la vie quotidienne.
- b) **Charge administrative supplémentaire**
À cause des nombreux calculs budgétaires, la réglementation prévue ne peut être mise en œuvre qu'avec une grande charge administrative. Les ressources nécessaires pour cela manqueront entre autres pour les conseils en matière d'intégration.
- c) **Pas de possibilité de compensation ou de sécurité pour la plupart des personnes concernées**
Les réductions touchent toutes les personnes soutenues. Seule une petite partie a la possibilité de recevoir des prestations à caractère incitatif.
- d) **Les enfants sont touchés de manière disproportionnée**
31,6% des bénéficiaires de l'aide sociale sont des enfants et adolescents. Ils sont particulièrement touchés par les réductions, car ils ne peuvent pas recevoir de prestations à caractère incitatif plus élevées.
- e) **Mesures contraignantes pour une intégration professionnelle améliorée manquent**
La loi révisée ne contient pas de mesures contraignantes pour l'encouragement de l'intégration professionnelle. Des chômeurs en fin de droit plus âgés ne reçoivent pas de chances avec la révision.
- f) **Les personnes peu qualifiées et limitées dans leur performance sont les perdants**
Il n'existe pas assez d'emplois pour les personnes peu qualifiées et des personnes limitées dans leur performance. Par conséquent, la franchise sur le revenu pour ces personnes n'est, dans la plupart des cas, pas une vraie option pour la compensation des réductions du forfait de l'entretien.
- g) **L'aide sociale peut toucher chacun – elle sert de pont vers les assurances sociales**
Celles-ci nécessitent beaucoup de temps pour la clarification des droits aux prestations – l'aide sociale touche les personnes de tous horizons et de chaque classe sociale – aussi après un divorce ou une perte d'emploi.
- h) **On économise au mauvais endroit avec le forfait pour l'entretien**
Le forfait pour l'entretien n'a jamais été augmenté ces 20 dernières années, il n'est pas un facteur de coûts. Les évaluations du forfait pour l'entretien sont actuellement plus basses qu'il y a 20 ans. Le forfait pour l'entretien dans l'aide sociale est également nettement moins élevé que celui des prestations complémentaires.
- i) **Transferts des coûts des assurances sociales vers l'aide sociale**
Les révisions des assurances sociales mènent à un effet de transfert jusqu'à l'aide sociale. Cela mène à des coûts plus élevés dans le domaine de l'aide sociale.
- j) **Des économies dans l'aide sociale seraient aussi possibles sans cette loi**
Le Canton devrait investir dans les domaines de l'insertion professionnelle et de la formation, sans baisser le forfait pour l'entretien. Les personnes intégrées engendrent plus d'économies qu'un forfait pour l'entretien réduit.
- k) **L'aide sociale est un modèle de réussite.**
L'aide sociale intègre actuellement de très nombreuses personnes après une absence de plusieurs années du marché du travail et atteint ainsi ce que des systèmes de référence n'ont pas réussi.

- l) **L'aide sociale est bien pensée et soutenue de manière professionnelle**
Les prestations garantissent une vie modeste, pas plus. L'aide sociale évite des effets négatifs dans la population – tel que l'appauvrissement et la ghettoïsation.
- m) **Consensus intercantonal sur l'aide sociale menacé sans nécessité**
En 2016, la Conférence des directeurs des affaires sociales CDAS a décidé à l'unanimité les lignes directrices actuelles de la CSIAS. Le Canton de Berne menace ce consensus national avec la révision de la LASoc
- n) **Des réductions dans l'aide sociale peuvent déjà être appliquées aujourd'hui de manière justifiée**
Si une personne soutenue contrevient aux directives ou à ses obligations, son forfait pour l'entretien peut actuellement déjà être réduit jusqu'à 30%.

La brochure de la BSKE «Aide sociale : en bref et bien expliquée» fournit d'autres informations générales sur l'aide sociale:

http://www.bernerkonferenz.ch/fileadmin/user_upload/dokumente/Positionen/aktuelle_Informationen/BKSE_Broschuere_dt_web_neu.pdf

Vous trouverez d'autres informations concernant la votation sur:

- www.be.ch (voir communiqué de presse du 29.03.2019).
- www.charta-sozialhilfe.ch

Autres informations et arguments pro et contre:

- www.wirksame-sozialhilfe.ch
- www.fairesozialhilfe.ch
- www.verkehrt.ch
- www.aenderung-sozialhilfe.ch

Berne, le 3 avril 2019